

Je crains qu'on ne puisse arriver à un accord d'ici la fin du mois. A moins que les positions ne changent énormément, il est fort probable que c'est la conclusion que l'on va tirer sous peu. Il est fort possible que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ne puissent s'entendre.

On peut facilement envisager les divers scénarios qui pourraient se dérouler si on ne réussit pas à se mettre d'accord. Chacun a probablement sa petite idée là-dessus, mais différentes possibilités sont à envisager. Il se peut que nous devions continuer à siéger si les membres du Nouveau parti démocratique décident de parler tout l'été et d'ennuyer tout le monde à mourir. Les événements pourraient prendre une tournure différente si c'est le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux qui prennent des mesures en ce qui concerne l'importante question du prix du pétrole.

● (2010)

S'il n'y a pas d'entente, il se pourrait, par exemple, que le gouvernement fédéral décide unilatéralement d'annoncer sa propre politique énergétique, y compris un barème de prix pour le pétrole. En pareil cas, on peut supposer que la province de l'Alberta, qui est le plus grand producteur de pétrole du pays accepterait ces prix ou qu'elle demanderait à l'Office albertain de commercialisation du pétrole de vendre le pétrole de l'Alberta à un prix qu'elle aurait elle-même fixé.

On peut concevoir que le prix soit plus élevé que celui que le gouvernement fédéral a proposé parce que le gouvernement a intérêt, j'imagine, à tenir ses promesses électorales au sujet du bas prix du pétrole pour les Canadiens. Le gouvernement fédéral imposerait son prix en vertu de la Partie III de la loi sur l'administration du pétrole et si cela donnait lieu à un conflit, il est très vraisemblable que ce dernier forcerait les deux parties à un sérieux affrontement devant les tribunaux. La question pourrait être soumise à la Cour suprême, celle-ci devant déterminer d'une part, à quel niveau de gouvernement, fédéral ou provincial, la constitution accorde le pouvoir de fixer le prix du pétrole et décider, d'autre part, auquel il sera préférable, sur le plan constitutionnel, de laisser ce pouvoir à l'avenir.

Il serait par ailleurs possible que le gouvernement de l'Alberta base son plaidoyer sur sa loi de 1980 modifiant la loi sur les mines et minerais dans le but de restreindre l'exportation vers d'autres provinces du pétrole brut. Cela soulèverait la question de savoir si le gouvernement provincial a la compétence constitutionnelle requise pour invoquer cet argument. Quoi qu'il en soit, tout cela aurait des conséquences très graves tant à cause du caractère éphémère de cette ressource qui s'épuise rapidement et qu'il faut conserver qu'en raison de la nature même de ce procédé comme moyen de tenir tête au gouvernement fédéral.

L'autre possibilité serait que le gouvernement de l'Alberta prenne des mesures au sujet des baux concernant les terres de la Couronne pour empêcher qu'on y extraie du pétrole. De toute façon, cela pourrait donner lieu à une longue bataille juridique difficile qui pourrait avoir des conséquences très graves pour notre pays.

En outre, il faut se demander si notre pays ne serait pas davantage tributaire du pétrole étranger. Cette question passe-

### *Ajournement d'été*

rait vite au premier plan parce que l'absence d'entente créerait un climat d'incertitude et parce qu'il est possible que les provinces productrices intentent une action au sujet des réserves de pétrole qui se trouvent sur les terres qu'elles administrent. Une telle éventualité aurait deux conséquences: d'une part, nous serions beaucoup plus tributaires du pétrole étranger, ce qui aurait des conséquences économiques désastreuses pour notre pays, notamment parce que les cours du pétrole sur les marchés internationaux sont élevés et parce que le programme d'indemnisation des importateurs de pétrole est déjà très déficitaire; deuxièmement, le gouvernement appliquerait la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et nous assisterions alors à la répartition, voire au rationnement, des produits pétroliers.

Voilà donc quelques-unes des conséquences que pourraient avoir le laisser-aller, l'attitude presque cavalière du gouvernement fédéral dans ses négociations énergétiques. Nous devrions nous inquiéter vivement, au cours de ce débat d'ajournement, de ce qui va se produire, de la question de savoir si la Chambre s'ajourne ou non au mois d'octobre prochain. Vu la possibilité qu'aucun accord ne soit intervenu, pareille confrontation pourrait se produire. Même sans tenir compte des néo-démocrates, s'il n'y a pas d'accord, nous pourrions fort bien nous retrouver ici plus tôt que nous pensions et plus tôt que prévu par la motion.

Je donne à la Chambre le bulletin de notes, pour ainsi dire, du gouvernement actuel en matière d'énergie. Ses notes sont lamentables. Il n'a à peu près rien fait depuis son arrivée au pouvoir. Nous faisons face à la perspective lourde de conséquences d'une rupture des négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces. On a laissé la négociation d'un accord non pas à la dernière heure, mais à la vingt-cinquième heure. L'accord est déjà en retard.

Sans parti pris et tout à fait sérieusement, je dirai qu'à mon avis, le gouvernement libéral a été inefficace, et que le Nouveau parti démocratique a eu tort de l'appuyer pendant tant d'années. Les chicanes de familles sont toujours pénibles, car elles sont l'occasion de disputes et de récriminations.

Comme le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique se chamaillent, je tiens à mettre un terme à mes propos en rappelant une histoire que racontait quelqu'un que les députés néo-démocrates citent fréquemment. Je veux parler de T. C. Douglas. M. Douglas est maintenant devenu l'un de ces parasites que le Nouveau parti démocratique prend souvent à partie. Je suis curieux de voir si les membres du NPD seront tout aussi enclins à suivre le conseil de M. Douglas qu'ils l'étaient naguère. Celui-ci fait maintenant partie du conseil d'administration de la société Hysky Oil. Il fréquente maintenant les huiles de l'industrie pétrolière. Il siège notamment aux côtés des directeurs de la société Husky Oil.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps de parole qui lui était alloué est expiré. Il ne pourrait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**M. Murphy:** Il fait de l'obstruction systématique!